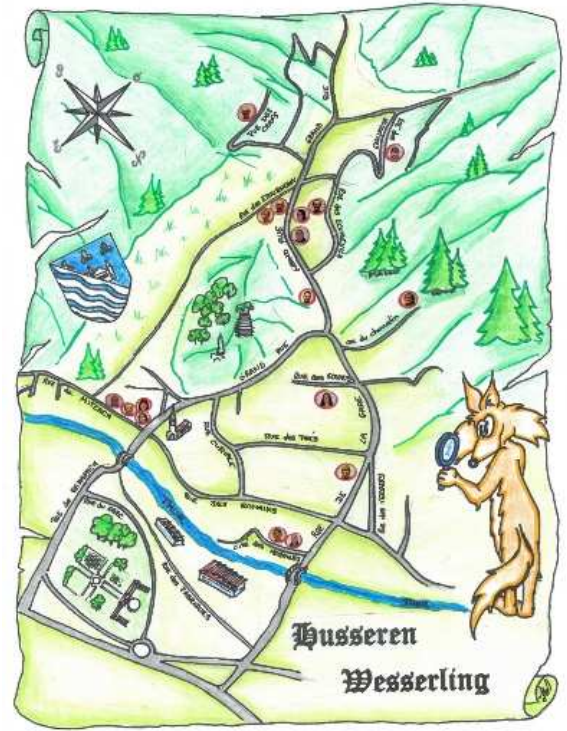


# was esch los im dorf ?

## Que se passe-t-il au village ?



Chers habitants de Husseren-Wesserling,

Entamons cette nouvelle mandature avec les éclaircissements qui s'imposent !

Tout d'abord, merci à vous les 213 électeurs ayant fait confiance à l'équipe de Jeanne la liste DEMAIN CONTINUONS ENSEMBLE,

Toute notre gratitude à vous qui n'avez pas pu ou voulu vous déplacer en raison du Covid-19, et vous avez eu raison de vous protéger!

Toute notre empathie, à ceux et celles ayant été touchés par ce virus ou n'ayant pas pu dire "au revoir" à un membre de leur famille...

En raison de la campagne délétère, dans notre village, quatre recours ont été portés au tribunal administratif demandant l'annulation des élections municipales du 15 mars.

Plusieurs raisons à nos recours !

Vous nous direz, pourquoi ne pas avoir réagi plus fortement pendant la campagne ?

Et bien, simplement parce que 80 % de notre équipe n'a pas été destinataire des tracts de l'équipe de M. NUCCELLI. C'est après téléchargement sur leur site que nous y avons eu accès !

**Mais surtout, parce que les deux équipes avaient annoncé « une campagne propre ».**

Il tenait à cœur à notre équipe de rompre avec cette vilaine tradition de Husseren-Wesserling où les listes municipales se disputent violemment.

**Nous avons tenu parole jusqu'au bout !**

Nous avons obtenu 213 voix, l'équipe Autrement 222 voix, à peine 9 électeurs de plus.

Quelle image de notre village donne-t-on à chaque fois?

Les tracts de l'équipe de Monsieur NUCCELLI ont été agressifs avec de nombreuses affirmations erronées.

Toute la lumière a été apportée dans les recours, ces prochaines pages ont pour but de communiquer ces éléments qui restaurent la vérité aux habitants du village.

L'équipe de Jeanne

## Pourquoi nos recours ?

- Jeanne et Pierre, ont déposé des recours sur la **Question Prioritaire de Constitutionnalité**. Le Tribunal Administratif a la possibilité de transmettre ou non ces recours au conseil d'état. La visée était la demande d'annulation de toutes les élections parce que l'Etat au début du confinement dit aux électeurs: "restez chez vous" et en parallèle maintient le premier tour des municipales. Jeanne avait largement étayé ce recours avec l'analyse de la liste d'émargement qui démontrait le taux d'abstention par tranche d'âges.
- Alain et Denise ont déposé des recours pour la demande d'annulation en raison de la diffusion d'informations -erronées ayant pour visé d'altérer le discernement. Nous avons fait l'analyse fine des propos tenus lors de la campagne et avons amené toutes les preuves au tribunal.

**Tous les recours ont été rejetés, l'Etat se dédouane et tout est donc permis en campagne électorale!**

**Parce que cela nous paraît important, nous apportons la lumière sur certains points :**

### 1. LA VENTE DE LA FORET SUR LE BAN DE URBES

#### DANS LE TRACT AUTREMENT...

Si avec votre équipe municipale, vous aviez géré correctement le village, il n'aurait pas été nécessaire de **vendre les bijoux de familles!!**

La référence ancestrale à l'intérêt de cette forêt et sa vente ont été l'objet de l'indignation d'une frange de la population: « *vente des bijoux de familles* ».

La gestion financière de la commune et le poumon d'oxygène que le fruit de cette vente a généré ont été largement critiqués et dénoncés par M. NUCCELLI, son équipe et ses sympathisants, alors même que la mandature 2014-2020 a été **contrainte par la Direction Générale des Finances Publiques dans cette démarche au regard de la situation difficile liée au lourd endettement de la commune et de la baisse de 30 % des dotations de fonctionnement.**

**Lors du conseil municipal du 10/07/20 : vote du budget primitif, Mme HOLTZ, adjointe aux finances lit le texte ci-dessous, notifié dans le compte rendu:**

Afin de pouvoir faire face à une situation financière délicate depuis 2015/2016, **les Trésoriers successifs de Saint-Amarin suggèrent de vendre des biens de la Commune.** En 2017, la Commission des Finances a proposé de vendre une partie de la forêt communale située sur le banc communal d'Urbès à la Commune d'Urbès. Cette vente de 142 ha 82a 27ca pour un montant de **283 645,40 €** est devenue effective par délibération du 4 juin 2018, point n° 3 et le montant a été versé en deux parties par la Commune d'Urbès (août 2018 et février 2019).

**L'inscription de ce texte marque au fer rouge la bonne foi de l'équipe sortante!**

## 2. LA MAISON COMMUNALE

Le coût de la rénovation intérieure et extérieure de la maison communale a lui aussi été très largement critiqué. L'équipe de M. NUCCELLI a campé sur des affirmations d'une dépense de 150 000 € dans deux tracts. Le coût avait été étayé dans une de nos réponses, mais là encore une fois les 150 000 € ont été martelés, d'où viennent ces chiffres ? **Pure invention !**

Le coût réel a été donné dans une de nos réponses et le détail se trouve dans le compte rendu du Conseil Municipal de mars 2020, ancienne mandature.

Rappelons ici les montants des dépenses pour la rénovation extérieure et intérieure:

**DEPENSES MAISON COMMUNALE & MOBILIER : TTC: 36 861,02 € (HT:31 062,71 €)**

**COUT AMENAGEMENTS DES ABORDS: TTC: 49 411,00 € (HT:42 658,81 €)**

SUBVENTIONS:

Subvention toiture :	HT	6 500,00 €
Subvention place handicapée		1 438,71 €
Subvention chemin d'accès DETR		3 493,00 €
Subvention chemin d'accès parlementaire		7 500,00 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>HT</b>	<b>- 18931,71 €</b>

**DEPENSES TOTALES TRAVAUX : HT: 54 789.81 €**  
**(sachant que la TVA sera récupérée)**

**TOTAL DES LOCATIONS DE 2016 A MARS 2020 : 8 500.00 €**

La manière dont l'équipe de M. NUCCELLI a ridiculisé nos réponses a fortement indigné l'ensemble des bénévoles ayant largement contribué à faire baisser la dépense pour la commune.

**Collectif de citoyens indignés :** Les bénévoles se sont organisés en collectif de citoyens indignés, ils sont à plus de 60 personnes. En effet, par leurs dons en heures de travail, leurs dons de matériels et de matériaux, ils ont permis d'améliorer le cadre de vie et surtout d'alléger LES FINANCES DE NOTRE COMMUNE.

Quelques exemples : peinture à l'école, décoration du village à chaque saison; ancienne école: déménagement, nettoyage, brocante; maison communale : rénovation intérieure et extérieure; salle polyvalente : nettoyage « à fond » de la salle polyvalente, peinture des bancs au Bannwehr, réparation de la piste de danse, démontage des agrès au parcours de santé et préparation du nouveau parcours...



Leur travail est une solidarité face à tous les citoyens du village, et mérite le respect !

Le collectif a demandé une entrevue à M. NUCCELLI et son équipe, ils sont toujours en attente.

### 3. LES BRIGADES VERTES

Là aussi, de grands états d'âmes dans les tracts de M. NUCCELLI. Les Brigades Vertes auraient coûté **30 000 €** ! Personne n'a compris d'où vient le chiffre de 30 000 € annoncé !

Lors du Conseil Municipal du 10/07/20, Jeanne demande d'indiquer à l'assemblée le montant enregistré pour l'intervention de la Brigade Verte à Husseren-Wesserling en 2019 : **3590 € en 2019, nous dira la secrétaire de mairie. A notre question à savoir si la convention sera renouvelée ou pas avec les Brigades Vertes, le ton a changé... Le budget est provisionné, la prestation se poursuit donc!**

**Allons à présent plus en détail dans d'autres sujets intéressant les citoyens et notamment les questions liées aux impôts, taxes, dette par habitant largement critiqués par l'équipe de M. NUCCELLI et dont les preuves ont été toutes apportées tant aux citoyens qu'au Tribunal Administratif:**

### 4. IMPOTS LOCAUX

#### DANS LE TRACT AUTREMENT...

##### Impôts locaux

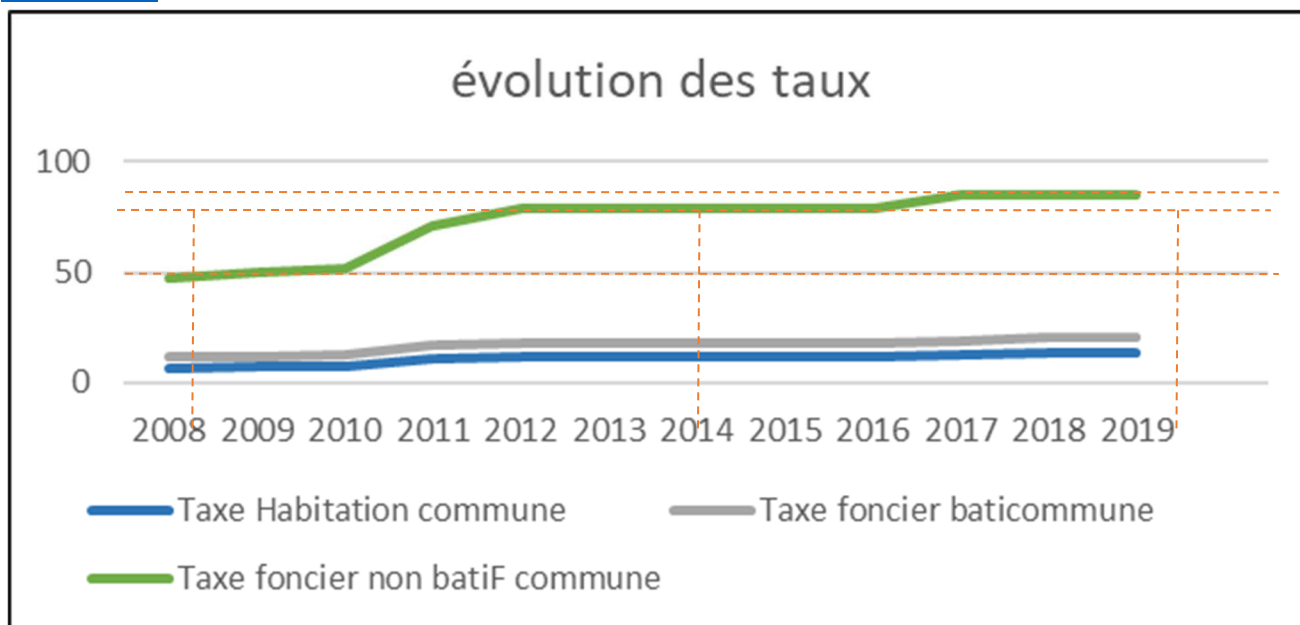
S'il y a un point que personne ne comprend et qui fait débat dans le village, c'est l'augmentation sans commune mesure des impôts locaux décidés par cette mandature.

Cette augmentation aurait pu être bien plus mesurée ! Surtout après la vente d'une partie du patrimoine communal !

Ces points d'attaque sont purement ubuesques.

Ci-dessous le lien du site officiel avec un graphique, les données et les commentaires:

<https://www.impots.gouv.fr/cll/zf1/communegfp/flux.ex? flowExecutionKey=e2s1& eventId=recherchecommune>



L'augmentation des taux communaux a été plus que raisonnable au regard des dettes de la commune. Dettes qui rappellent le, ont été contractées alors que Mr Nuccelli était conseiller municipal. Aucune dette supplémentaire n'a été contractée lors de la mandature 2014/2020, bien au contraire, **toute l'énergie a été mobilisée pour retrouver un niveau acceptable d'endettement tout en faisant face à des ouvrages fortement dégradés tel que murs de soutènement, ponts et voirie négligés de longue date.**

## 5. DETTE PAR HABITANT

### DANS LE TRACT AUTREMENT...

Quand Madame le Maire annonce un taux d'endettement à son arrivée par habitant de 1 103 €, c'est une image du passif/actif comptable à un instant T, ce qui est tout à fait exact.

Ce qu'elle oublie de dire, c'est que c'est elle qui profite du retour de TVA, de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et des subventions, ainsi que du produit de la vente de l'ancienne école et de la l'ancienne caserne des pompiers.

Jeanne Stoltz-Nawrot n'a donc rien à voir dans 90% de la baisse de la dette par habitant contrairement à ce qu'elle affirme, mais c'est bien la résultante du plan de financement de l'école mis en place par l'ancienne mandature.

En 2015, le Maire met en avant le fait que les taux des prêts sont élevés.

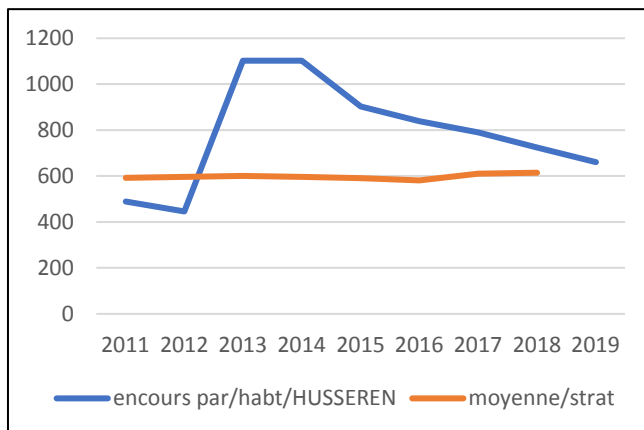
Cet argument peut être tout à fait entendu aujourd'hui. Les 580 000 € au taux de 4,90% sont donc remplacés par un prêt de 600 000 € au taux de 2,12 % mais sur 25 ans (CM du 20/02/2015-P14).

Madame le Maire, si nous vous reconnaissons d'avoir fait votre travail et permis à la commune de faire une économie, il faut rester modeste, car toutes les personnes un peu censées savent bien que les taux n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui, que 4,90% était un taux exceptionnellement bas à cette époque pour les sommes engagées.

Dans le 1<sup>er</sup> tract, on peut lire aussi que la diminution de la dette par habitant n'est pas liée grâce à la bonne gestion de Mme STOLTZ-NAWROT et de l'équipe sortante.

Ci-dessous le lien du site officiel et les chiffres, graphique et commentaire :

### DETTE PAR HABITANT



[https://www.impots.gouv.fr/cll/zf1/communegfp/flux.ex? flowExecutionKey=e2s1&\\_eventId=recherchecommune](https://www.impots.gouv.fr/cll/zf1/communegfp/flux.ex? flowExecutionKey=e2s1&_eventId=recherchecommune)

Le plan de financement de l'équipe précédente , parlons en!

Il suffit de taper "taux emprunt immobilier moyen 2013", pour constater que le taux était de 3,5 % et non pas 4,9 % comme indiqué dans le tract... Outre le mensonge, c'est à la limite de la prise illégale d'intérêt, car Mr Wegerich (Président du Conseil d'Administration) et Mr Steiger (Membre du Conseil de Surveillance) siégeaient alors au Conseil de la Caisse du Crédit Mutuel de la Haute Thur à Saint Amarin où l'emprunt a été contracté.

La mandature 2014/2020 a mis une énergie considérable à jauger toutes les dépenses...

DETTE PAR HABITANT													
annee	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
encours par/habt/HUSSEREN	379	328	405	489	447	1103	1103	903	839	790	724	660	
moyenne/strat	613	599	628	592	596	601	596	591	582	610	615		

COMMENTAIRES :

### La dette par habitant augmente suite à l'emprunt pour le financement du projet école.

Dans le tract de M. NUCCELLI, on lira 580 000 €, or il s'agit d'un emprunt de 750 000 € contracté en 2013 et refinancé à hauteur de 600 000 € en 2015 (contracté lors de la mandature de M. STEIGER et refinancé lors de la mandature de Mme STOLTZ-NAWROT). Le retour de la TVA, la vente de l'ancienne école, et de la DETR mentionnés ont été employés à réduire ce montant.

## 6. PERTINENCE & FINANCEMENT DU PROJET ECOLE

**Observation des besoins de notre village : préalablement** demandé par Mme ARNOLD en 2011, dont l'équipe de 2008 à 2014 n'a pas tenu compte.



L'évolution de la natalité, les autres possibilités de scolarisation (bilinguisme publique et privé) **auraient dû être intégrés** afin de savoir s'il faut ou non s'engager dans une construction d'une nouvelle école.

Le risque d'une fermeture de classe et/ou la demande de création d'un Regroupement Pédagogique Inter-communal était imminent.

### DANS LE TRACT AUTREMENT...

Le RPID (Regroupement Pédagogique Intercommunal Dispersé) est aussi une action du Maire discutable. Ce point aurait dû faire l'objet d'une vraie **concertation participative** avec les parents d'élèves et d'une **décision collégiale** entre la commune et les parents concernés, car aujourd'hui le RPID avec Mitzach a pour effet de rendre une classe vide dans notre belle école à Husseren-Wesserling.

La municipalité de 2008 à 2014 a fait le choix d'un projet « nouvelle école » alors même que dès 2012 la question du R.P.I. a été évoquée par l'inspection académique et mis en place très rapidement après. Par ailleurs, le choix architectural, les choix techniques d'équipement du bâtiment ont été faits avec des conséquences financières très lourdes. L'architecte a eu les coudées franches pour faire à sa guise sans retenue.

Ainsi, l'emprunt contracté a endetté la commune, épinglée par les finances publiques et l'a contrainte à redresser la situation.

Pour dégager de l'autofinancement plusieurs hypothèses :

- réduire la masse salariale mais cela ne diminuerait que les dépenses de fonctionnement, et réduirait par voie de conséquence le niveau de service aux habitants
- faire un nouvel emprunt avec pour conséquence d'augmenter la dette par habitant
- augmenter la population
- vendre du patrimoine peu rentable, et c'est ce qui a été fait par la vente d'une forêt (qui rapportait peu) située sur le ban communal d'une autre commune déjà évoqué précédemment.

## 7. DOTATIONS DE L'ETAT

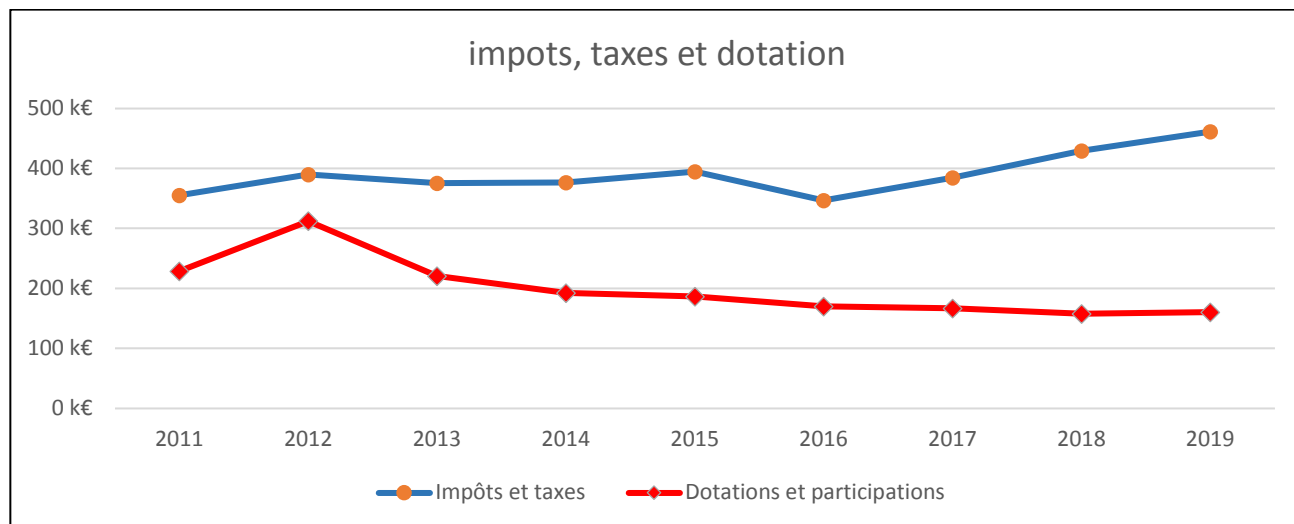
Mme STOLTZ-NAWROT et son équipe ont géré la commune en lien avec les baisses de dotations. Ce que M. NUCCELLI remet en question dans un de ses tracts, (extrait ci-contre).

Ci-dessous les recettes générées par les impôts, les taxes et les dotations.

### DANS LE TRACT AUTREMENT...

Concernant les baisses de dotations, celles-ci sont compensées en grande partie par l'état, certaines compétences sont désormais transférées à la communauté de commune, sans compter les augmentations sans commune mesure des taxes.

Ci-dessous les chiffres de 2011 à 2019.



**Les dotations et participations sont effectivement en baisse sans être compensées, contrairement à ce qu'affirmait M. NUCCELLI.**

**Sont entrés au conseil municipal et en activité depuis: Jeanne, Claude et Denise...**

**POUR FAIRE VALOIR CE QUE DE DROIT, NOUS AVONS DEJA DU INVOQUER:**

1. Pour disposer de l'encart réglementaire lorsqu'il y a plusieurs listes dans un conseil municipal, nous avons dû avoir recours à l'application de l'article L2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. En effet, le premier bulletin est paru mais nous n'avons pas été sollicités pour la rédaction d'un article. On nous a promis deux encarts dans le prochain. N'ayant aucune date, nous prenons l'initiative de ce "was esch los em dorf" financé et distribué par nos soins.
2. Pour avoir l'accès aux commissions sans limitation du nombre de place à la liste minoritaire, nous avons demandé l'application de l'article du droit local L. 2541-1 du CGCT
3. Pour disposer des pièces comptables : devis, factures, nous avons du demander l'application de l'article L.2121-13 du CGCT
4. Et tout récemment, en consultant le site du centre de gestion, nous avons découvert que la commune de Husseren-Wesserling recrutait un agent technique pour remplacer Jean-Paul Diemunsch. Il y avait un conseil municipal le 10 juillet, nous avons demandé des précisions quant à son remplacement. Notre question, une fois encore est restée sans réponse. Mais tout était déjà dans les rouages.

**Nous avons un peu de mal à comprendre le dédain dont nous sommes victimes par les élus de la liste majoritaire. Nous n'avons rien fait pour mériter ce genre de traitement. Peut-être avons-nous tous un peu trop travaillé pour ce village ...**

**Aujourd'hui "Autrement" rime avec opacité, omerta, ostracisme...**

Nous regrettons la manière dont les représentants des 222 électeurs traitent les représentants des 213, il serait temps que nous soyons associés aux décisions et surtout de construire Husseren 2020-2026.

**Nous avons droit, à un encart dans le bulletin municipal. Le premier est sorti en juin sans que le Maire nous donne la possibilité de nous exprimer.**

**Si ce droit ne nous est pas donné, nous réaliserons un 2<sup>ième</sup> WAS ESCH LOS IM DORF.**

**Merci pour votre attention, Jeanne, Claude et Denise**

Ce bulletin a été rédigé par des membres de l'équipe Demain Continuons Ensemble, et des bénévoles du collectifs des citoyens, financé et distribué par nos soins.

Contactez-nous à l'adresse mail suivante : [husserendemain@gmail.com](mailto:husserendemain@gmail.com)

\*\*\*\*\*

Un mot aussi à Jean-Paul, il a passé une très grande partie de sa vie à sillonner le village, arroser, réparer, déblayer, construire été comme hiver, souvent très tôt le matin et tard le soir ...

**Nous lui souhaitons une excellente retraite...**

